

Le tableau 12 indique, selon le rang et par région, la médiane des traitements versés au personnel de 17 grandes universités en 1964-1965.

### 12.—Traitement médian des professeurs de 17 universités, année scolaire 1964-1965

NOTA.—Ouest: Universités Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique; Centre: Universités Bishop's, McGill, Queen's, Toronto, Collège Victoria, Collège Trinity, Université McMaster, Université Western Ontario; Atlantique: Universités Acadia, Dalhousie, Saint-François-Xavier, Mount Allison et Nouveau-Brunswick.

Rang professoral	Région				Personnel nombre
	Provinces de l'Atlantique	Provinces centrales	Provinces de l'Ouest	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Doyens.....	14,000	18,313	17,393	17,361	129
Titulaires.....	11,662	14,416	14,206	14,163	1,299
Agrégés.....	9,234	10,520	10,906	10,634	1,683
Adjointes.....	7,617	8,429	8,479	8,390	2,006
Chargés de cours.....	6,284	6,784	6,823	6,747	1,131
<b>Total.....</b>	<b>8,419</b>	<b>9,959</b>	<b>9,766</b>	<b>9,668</b>	<b>6,274<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Comprend 26 professeurs non classés et non répartis ci-dessus.

**Finances.**—Le tableau 13 donne la statistique chronologique des finances des universités canadiennes pour une période de dix ans. Depuis 1954, plus de la moitié de leurs revenus était sous forme de subventions gouvernementales et une très petite somme provenait des conseils municipaux. Depuis l'année scolaire 1951-1952, le gouvernement fédéral verse aux universités des subventions de fonctionnement. Au début, ces subventions étaient de 50c. par habitant dans chaque province et la quote-part des institutions admissibles dépendait du nombre d'étudiants de plein exercice inscrits au baccalauréat et aux cours supérieurs. En 1956-1957, le paiement a été augmenté à \$1 par habitant, en 1958-1959 à \$1.50 et en 1962-1963, à \$2. Le Québec n'a pas accepté de subventions jusqu'en 1955-1956. Les subventions refusées de 1956-1957 à 1959-1960 ont été gardées en dépôt par la Fondation des universités canadiennes\*, qui administre la caisse. En 1960-1961, le gouvernement du Québec a conclu une nouvelle entente avec le gouvernement fédéral au sujet du partage des impôts, en vertu de laquelle le Québec accorde ses propres subventions et est remboursé par un abattement des impôts sur le revenu des sociétés. Le tableau 14 donne le détail des subventions fédérales pour chacune des années scolaires terminées en 1963-1965.

En outre, le gouvernement fédéral fournit de l'aide aux universités à même la Caisse des subventions d'immobilisations universitaires dont l'administration relève du Conseil des Arts. La Caisse a reçu une dotation initiale de 50 millions de dollars (les intérêts et profits jusqu'au 31 mars 1964 ont fait croître ce montant à plus de 65 millions de dollars), pour subventionner des programmes particuliers de construction et d'immobilisations à concurrence de 50 p. 100, compte tenu de la population de chaque province. Jusqu'à la fin de mars 1964, on avait autorisé des subventions de plus de 54 millions de dollars. L'octroi des subventions se fait en quatre versements égaux au cours de la période de construction, de sorte qu'il y a décalage entre l'approbation et le paiement.

Le Conseil des Arts du Canada a aussi été doté d'un fonds additionnel de 50 millions de dollars (augmenté de 10 millions de dollars le 3 avril 1965), dont l'intérêt est disponible pour l'octroi de bourses d'études ou autres formes d'assistance dans les domaines des arts, des humanités et des sciences sociales (voir aussi pp. 411-413).

\* La Fondation des universités canadiennes est devenue l'Association des universités et collèges du Canada le 1<sup>er</sup> août 1965.